



**CLERMONT-FERRAND**

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

**LA DIRECTRICE GENERALE  
PAR INTERIM  
DG/CR/SN**

Décision enregistrée sous le n°  
**2023-04-186**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL**

## **LA DIRECTRICE GENERALE PAR INTERIM DU CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND**

- Vu le code de santé publique, notamment dans ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- Vu le Code général de la Fonction publique,
- Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,
- Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation de notre système de santé,
- Vu la loi n° 2021-502 du 26 avril 2021 visant à améliorer le système de santé par la confiance et la simplification,
- Vu le décret 2005-921 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi du 9 janvier 1986 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n°2009-1765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé,
- Vu la convention de direction commune du 1<sup>er</sup> juin 2008 entre le Centre hospitalier Paul Ardier d'Issoire et le CHU de Clermont-Ferrand,
- Vu la décision de la Directrice Déléguée du centre hospitalier d'Issoire en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 portant affectation de M Eric BERTHONNAUD comme ingénieur hospitalier au centre hospitalier d'Issoire,
- Vu l'arrêté du 16 septembre 2019, plaçant Madame Christine ROUGIER, directrice d'hôpital, en position de détachement dans l'emploi fonctionnel de directrice générale adjointe au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), appartenant au groupe II,
- Vu l'arrêté du 9 mars 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes portant désignation de Madame Christine ROUGIER pour assurer l'intérim des fonctions de direction du CHU de Clermont-Ferrand et des centres hospitaliers de Riom, d'Enval, d'Issoire, du Mont-Dore, et de Billom et du centre hospitalier de Montluçon Nérès-les-Bains à compter du 10 mars 2023 et jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

## **DÉCIDE**

### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de **Madame Christine ROUGIER**, Directrice Générale par intérim du CHU de Clermont-Ferrand, à **Monsieur Eric BERTHONNAUD**, Ingénieur Hospitalier, Faisant-Fonction de Directeur adjoint au centre hospitalier d'Issoire chargé des affaires médicales, des organisations, de la cellule médico-administrative et du système d'information.

**Monsieur Eric BERTHONNAUD**, délégataire, rend compte à la Directrice Générale par intérim de l'ensemble des actes mis en œuvre et signés dans le cadre de la présente délégation et dans l'exercice de ses fonctions.

## ARTICLE 2 : DELEGATAIRE

La personne suivante reçoit délégation de signature :

- **Monsieur Eric BERTHONNAUD**, Ingénieur Hospitalier, Faisant-Fonction de Directeur adjoint au centre hospitalier d'Issoire chargé des affaires médicales, des organisations, de la cellule médico-administrative et du système d'information.

## ARTICLE 3 : PERIMETRE DE LA DELEGATION DE SIGNATURE

**Monsieur Eric BERTHONNAUD** reçoit délégation de signature pour signer toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne conduite du centre hospitalier d'Issoire.

**Monsieur Eric BERTHONNAUD** reçoit également délégation de signature, , pour les actes concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés quel que soit leur montant à l'exception des actes d'engagement supérieurs à 40 000 euros HT (quarante mille euros hors taxes).

A l'exception des actes concernant des accords-cadres et des marchés dont le régime est fixé à l'alinéa précédent, **Monsieur Eric BERTHONNAUD** reçoit délégation de signature, , dans la limite du seuil de 40 000 euros HT (quarante mille euros hors taxes), pour tous les actes relatifs aux engagements, liquidations, mandatement et ordonnancement des dépenses et des recettes.

Sont exclus de la présente délégation :

- Les actes engageant juridiquement le centre hospitalier d'Issoire devant les tribunaux, ainsi que les décisions de recours à des cabinets juridiques ou de conseil,
- les actes engageant institutionnellement le centre hospitalier d'Issoire dans ses relations avec les autorités gouvernementales, les autorités administratives, notamment autorités de tutelles locales et nationales, les autorités judiciaires, les élus locaux et nationaux, les autorités universitaires, la presse écrite, audiovisuelle, internet.

## ARTICLE 3 : EFFET ET PUBLICATION

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023.

**Madame Christine ROUGIER**, Directrice Générale par intérim, et **Monsieur Eric BERTHONNAUD**, Délégué, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

La présente décision abroge et remplace toutes décisions et dispositions antérieures de même nature.

La présente délégation est *intuitu personae*. Elle cesse dès lors que le délégué désigné quitte ses fonctions ou que ses fonctions font l'objet de modifications au sein du CHU de Clermont-Ferrand.

Cette délégation peut être retirée au délégué à tout moment par décision de la Directrice Générale par intérim.

La décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité signataire dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans le même délai.

Cette délégation est portée à la connaissance du Conseil de surveillance.

Un exemplaire de la présente délégation sera transmis pour attribution, publication et diffusion à :

- l'intéressé pour attribution,
- Monsieur le Trésorier principal du CHU,
- Le service communication pour publication sur le site Internet du CHU,

Clermont-Ferrand, le 5 mai 2023

La Directrice Générale par intérim,



Christine ROUGIER